

# LE MASSACRE SOCIAL DES IMMIGRES AFGHANS



La migration n'est pas un phénomène nouveau ; c'est un récit ancien qui a trouvé sa place dans le cœur de chaque nation — une somme d'histoires, grandes et petites, faites de victoires et de défaites. Mais pour le peuple afghan, ce récit est empreint de douleur. Il s'agit d'une souffrance historique pour les Afghans, un peuple qui, jusqu'à une période relativement récente du siècle dernier, se considérait lié à la terre et à la culture de l'Iran.

Dans sa courte histoire d'indépendance, le peuple afghan a toujours cherché un refuge sûr, et sa première et plus importante destination a constamment été l'Iran. Cette tendance s'est notamment accélérée avec la montée des Talibans, un groupe qui a pris le contrôle du pays pour la deuxième fois et dont le règne se poursuit encore aujourd'hui. Ces dernières années, en particulier depuis 1400, la vague migratoire en provenance d'Afghanistan s'est intensifiée.

À mesure que la présence et l'influence des migrants afghans dans la société iranienne augmentaient, l'opposition interne s'est également renforcée, au point que, l'an dernier, des campagnes officielles visant leur expulsion ont été lancées. Au cours de l'année écoulée, et avec le début du mandat du 14<sup>e</sup> gouvernement, le plan d'expulsion des « ressortissants étrangers non autorisés » a été inscrit à l'agenda et, à la suite de la guerre de douze jours et sous des prétextes sécuritaires, s'est intensifié. Selon les statistiques officielles publiées par le ministère de l'Intérieur, 1,2 million de personnes ont jusqu'à présent quitté l'Iran, soit « volontairement », soit « de force ».

Néanmoins, certains militants sociaux à l'intérieur du pays, tout en s'opposant soit au principe même de ce plan, soit à ses modalités de mise en œuvre — en particulier aux méthodes d'expulsion — ont soulevé de sérieuses questions à l'attention des décideurs politiques. À ce sujet, nous avons réalisé un entretien avec le Dr Amir-Mahmoud Harirchi, sociologue et

professeur d'université. Il considère les migrants afghans comme des demandeurs d'asile ayant émigré en Iran par nécessité et sous contrainte. Selon lui, si la décision est prise qu'ils quittent l'Iran, leurs droits doivent être respectés, plutôt que de les « stigmatiser ».

Après la guerre de douze jours entre l'Iran et Israël, le gouvernement iranien, confronté à l'effondrement de sa structure sécuritaire, a eu recours à des arrestations aveugles et à l'expulsion de plus d'un demi-million de ressortissants afghans en seulement seize jours. La République islamique a affirmé que ces personnes en situation irrégulière agissaient contre la sécurité nationale et en faveur d'Israël. Il n'est pas crédible que, dans une situation où l'appareil sécuritaire de ce gouvernement n'a même pas été capable de protéger des hauts gradés des Gardiens de la révolution, il ait pu, en l'espace de quelques jours, recueillir des informations aussi détaillées permettant d'identifier et de détenir des centaines de présumés espions.

De même, l'affirmation d'une vaste coopération entre des Afghans et Israël, ainsi que de la menace qu'ils feraient peser sur la sécurité nationale, n'est pas recevable. Il est évident que, si de telles informations détaillées avaient réellement existé, ces mêmes institutions n'auraient pas échoué de manière aussi humiliante à protéger la vie de leurs plus hauts responsables gouvernementaux et militaires.

Par conséquent, l'expulsion de centaines de milliers de citoyens afghans en l'espace d'une période aussi courte ne repose sur aucun fondement sécuritaire justifiable ou acceptable.

L'émergence de cette tragédie humaine, qui peut être considérée comme une forme de nettoyage ethnique ou de génocide social des immigrés afghans en Iran, montre que les actions des autorités légales peuvent être encore plus graves que la discrimination institutionnalisée ; il s'agit là de domaines qui ont reçu relativement peu d'attention de la part des organisations de défense des droits humains.

Ainsi, les immigrés afghans en Iran se trouvent dans un état de suspension juridique, en marge de la loi. Beaucoup d'entre eux demeurent dans cette situation pendant des années, dans l'espoir d'une future légalisation. Durant ce temps, ils sont privés du droit au travail légal, à l'éducation, aux soins de santé et à la protection juridique. Toutefois, les conséquences de cette existence dans un espace suspendu ne se limitent pas à la privation : les Afghans en Iran ont été transformés en une classe inférieure du fait de nombreuses années de vie en dehors du cadre légal.

En termes de statut social, cette classe hors la loi ne diffère guère des esclaves de l'Empire romain ou d'un système de castes. Les migrants afghans sans papiers, qui ne sont même pas reconnus comme « étrangers » ou « migrants », ne sont perçus que comme de simples travailleurs manuels. Ils restent enfermés dans une caste. Ainsi, l'identité afghane est stigmatisée, et ils deviennent les victimes des formes les plus sévères de racisme et de harcèlement.

Au fil des années, le gouvernement iranien n'a pas été en mesure d'établir un cadre légal adapté aux besoins et aux capacités du pays pour accueillir les immigrés afghans. Par ailleurs, une grande partie de la population iranienne n'a pas non plus accepté que les Afghans, en tant que peuple voisin et co ethnique, puissent occuper une place et un statut légitimes dans la société iranienne. En conséquence, les Afghans en Iran se retrouvent pris dans un dilemme : être « expulsés en masse » ou vivre dans l'illégalité•